

Subvention de fonctionnement - INTERMED

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique d'aide à l'insertion par l'économique, la Ville de Besançon a inscrit au Budget Primitif une subvention de fonctionnement à l'Association Intermédiaire INTERMED. Cette association existe depuis 10 ans et intervient dans le domaine de l'emploi sur le territoire du bassin d'emplois de Besançon. Le suivi de cette association, comme l'ensemble des associations intervenant dans le champ de l'économie sociale, est dorénavant assuré par le Service Economie-Emploi-Tourisme.

Sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme, il est proposé de décider une subvention de 70 000 F pour l'année 1998. Les crédits seront alors à prélever sur le compte 92.48.6574.30200 (Economie-Emploi-Tourisme) alimenté par transfert de la même somme du compte 92.49.6574.20500.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.